



# PRESENTATION DE L'ESPACE INFO HABITAT

*La terre, la mer, l'avenir en commun*

    [saintbrieuc-armor-agglo.fr](http://saintbrieuc-armor-agglo.fr)





# PLOURHAN

*La terre, la mer, l'avenir en commun*

    [saintbrieuc-armor-agglo.fr](http://saintbrieuc-armor-agglo.fr)



# L'Espace Info Habitat...

## au service des habitants



*Service agréé*



### **Une réponse à tous les besoins liés à un projet habitat**

- Appui technique (conseils personnalisés, diagnostics techniques sous conditions)
- Informations juridiques et réglementaires
- Conseils à l'investissement locatif
- Aide à la mobilisation des aides financières nationales **et** locales

### **Pour les ménages en difficulté**

- Sur le volet énergie : des visites énergie à domicile pour les ménages les plus vulnérables : le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)
- Sur le volet habitat dégradé : un signalement via la fiche départementale du Pôle de lutte contre l'habitat indigne pour une réponse au cas par cas et multi-thématiques

# Nous contacter...



## Horaires accueil téléphonique : 02 96 77 30 70

### Période hors vacances scolaires :

Lundi, mercredi, jeudi : 9h à 12h | 13h30 à 17h

Vendredi : 9h à 12h

### Vacances scolaires :

Du mardi au vendredi : 9h à 12h



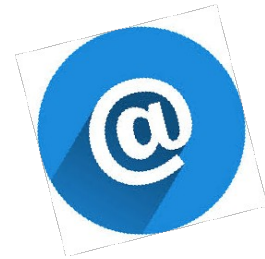
## Accueil physique sur RDV :

- Au CIA, 5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie à Saint-Brieuc
- Dans les Pôles de proximité sur rendez-vous avec les partenaires :

**BINIC ETABLES SUR MER**

**PLOEUC L'HERMITAGE**

**QUINTIN**



**Le site Internet  
de SBAA**

# Une équipe de partenaires



L'Espace Info Habitat s'appuie sur les structures de conseils du territoire pour accompagner l'ensemble des habitants dans leur projet.

C'est l'expertise de chacun et l'interaction entre les différents services qui offrent aux usagers la garantie de disposer d'un conseil sur mesure et efficient.



## ACTION LOGEMENT

Action Logement, piloté par les organisations patronales et syndicales de salariés, gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) afin de faciliter l'accès au logement pour les salariés et de favoriser leur accès à l'emploi. L'action du groupe contribue à améliorer la situation du logement en France, participant ainsi au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social des territoires.

Leur action traduit leur mobilisation et leur ambition de renforcer l'accès au logement des jeunes et des salariés, mais aussi de soutenir la relance de la construction et de la rénovation, rejoignant ainsi deux priorités nationales, l'emploi et le logement.



## ADIL

Agréée par le Ministère en charge du logement et conventionnée par Saint-Brieuc Armor Agglomération, l'ADIL 22 a pour vocation d'offrir gratuitement au public un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat. Chaque année plus de 8 000 ménages costarmoricains font la démarche de s'adresser à l'ADIL pour s'informer ou faire étudier la faisabilité de leur projet résidentiel.



## AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

L'ANAH est un établissement public administratif de l'Etat, doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle vise à promouvoir et aider la réalisation de travaux d'amélioration des logements du parc privé en attribuant des subventions aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants (sous conditions de ressources). Depuis 2006, Saint-Brieuc Armor Agglomération est délégataire des aides de l'ANAH.



## ALEC

L'Espace info-énergie est un service de conseils gratuits et neutres pour les particuliers sur les économies d'énergie. Il est financé par l'ADEME et la région Bretagne et est conduit par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc, une association créée en juin 2010 sous l'impulsion de Saint-Brieuc Armor Agglomération et des Communautés de communes du Pays.

Les conseillers de l'Espace info-énergie réalisent des évaluations simplifiées de la consommation, accompagnent les particuliers, les informent, les sensibilisent lors d'évènements.



## CAUE

*Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor (CAUE) est une association qui a pour but de promouvoir une architecture, un urbanisme et un environnement de qualité.*

*La loi sur l'Architecture de 1977 donne pour missions au CAUE la sensibilisation du public, le conseil architectural aux particuliers, l'information et la formation des professionnels, le conseil aux collectivités locales.*



## Compagnons Bâisseurs de Bretagne

*Les Compagnons bâtisseurs agissent depuis 50 ans, **avec et pour** les personnes fragilisées sur l'amélioration de leur habitat et leur insertion socioprofessionnelle, et participent à la lutte contre le mal logement.*

*Ils accompagnent les projets habitat des locataires du parc public ou privé, des propriétaires occupants et des publics hébergés.*



## SOLIHA

*Bâisseur de solidarités pour l'habitat, l'Association SOLIHA22 contribue à l'amélioration des conditions de logements des habitants du département et notamment les plus modestes. Forte d'une équipe de 25 spécialistes, techniciens spécialisés, conseillers habitat, thermiciens, elle propose une palette complète de services aux propriétaires privés et aux collectivités locales.*

*Elle intervient notamment sur l'OPAH Copropriétés.*



## SOLIHA-AIS

*SOLIHA Agence Immobilière Sociale est au service des particuliers et des collectivités locales. Sa mission est d'accompagner les propriétaires dans la recherche de locataire et dans la gestion locative de leur bien.*

- Développer une offre de logements locatifs privés, adaptés à la demande locale et sociale
- Sécuriser les propriétaires bailleurs et les collectivités locales dans la gestion de leur parc immobilier
- Garantir la bonne occupation sociale du parc conventionné privé
- Favoriser l'accès au logement pour tous.





## UFC QUE CHOISIR

*L'UFC-Que Choisir est une association à but non lucratif créée en 1951, doyenne des associations de consommateurs d'Europe occidentale. L'UFC-Que Choisir est au service des consommateurs pour les informer, les conseiller et les défendre*



Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable

## URBANIS

*URBANiS est une société de conseil qui élabore et anime, principalement pour les collectivités territoriales, les opérations de réhabilitation de l'habitat privé ancien et des copropriétés récentes, les politiques locales de l'habitat, les PLU et les opérations d'aménagement d'îlots anciens, avec sa filiale Urbanis Aménagement.*

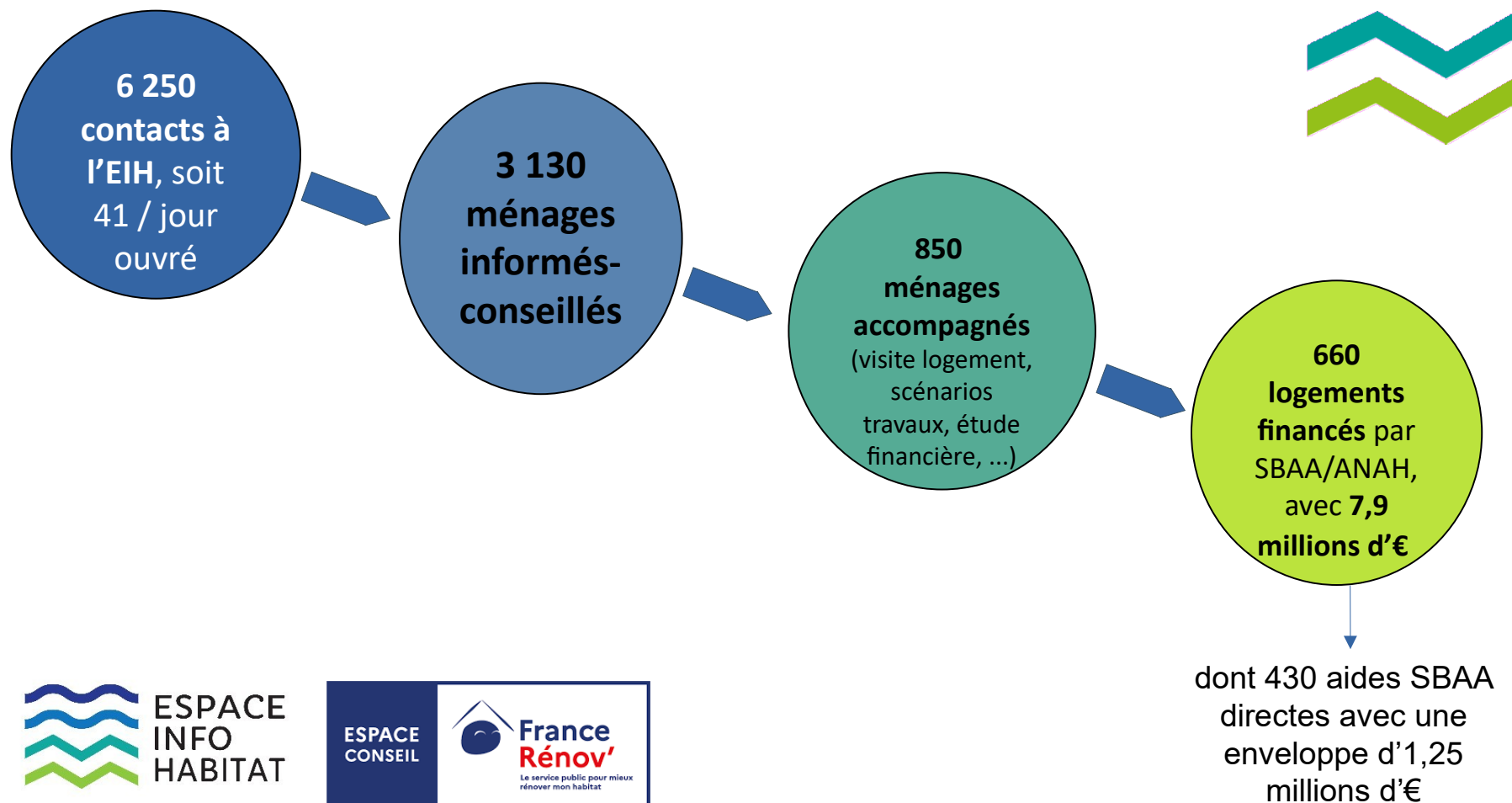


cias  
Bien vivre chez vous

## Le Centre d'Action Sociale

*L'équipe du CIAS accompagne les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes atteintes de maladies invalidantes. Nous intervenons sur les 32 communes de l'agglomération et réunissons des services publics de proximité, d'aide et d'accompagnement à domicile.*

# L'Espace Info Habitat, quelques données chiffrées en 2024



## II. Le plan prévisionnel d'actions 2025

Les enjeux globaux sur l'habitat privé en lien avec le nouveau PLH en cours de construction :



**Accompagner** les ménages et s'adapter aux besoins spécifiques de chacun

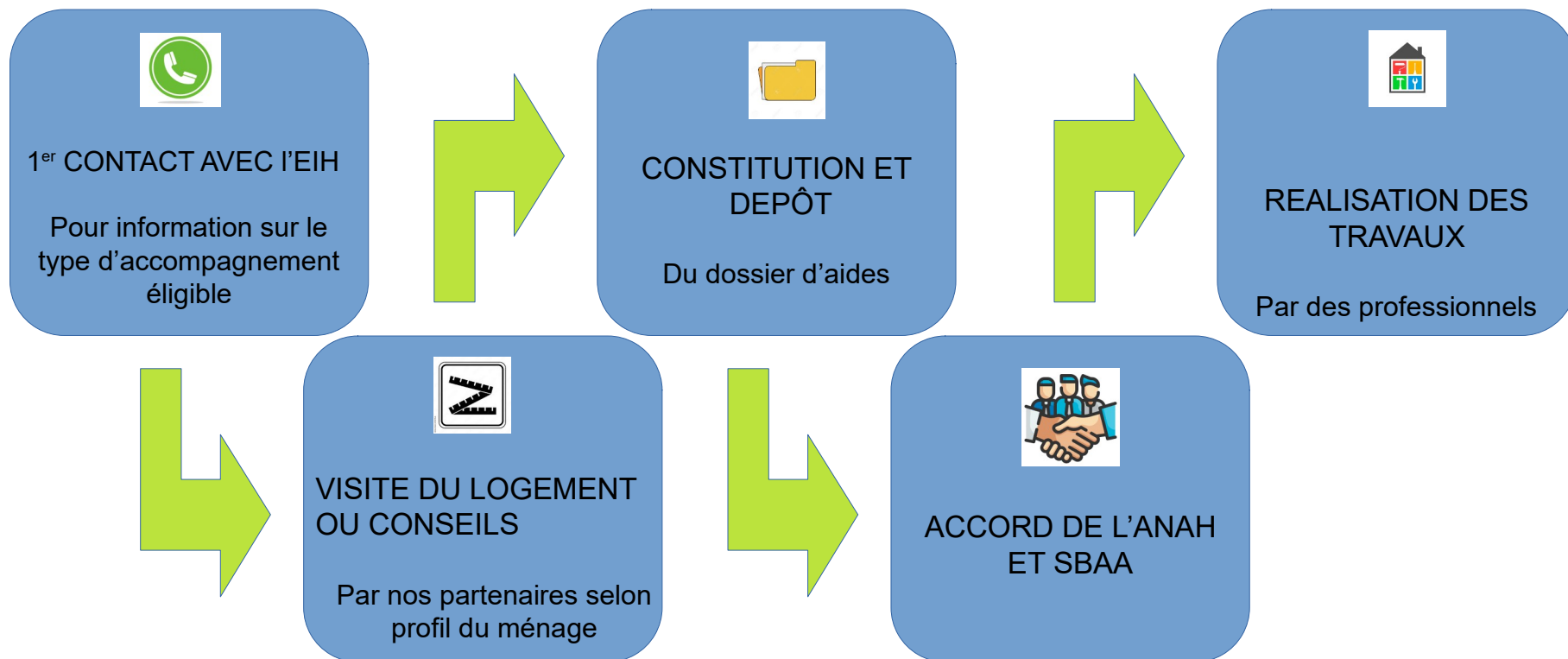
**Renforcer et accélérer la rénovation** des bâtis existants

**Soutenir les investissements immobiliers** tant sur le locatif que sur le logement personnel

**Poursuivre le maintien à domicile** de personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap par la réalisation de travaux d'adaptation

# L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EIH

Quelque soit le projet



# POINTS DE VIGILANCE



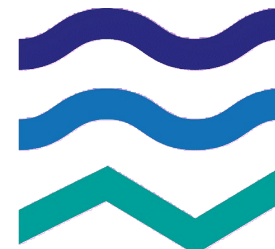
Nous contacter dès la naissance du projet

Ne pas signer les devis ni démarrer les travaux avant la création des comptes et l'accord de la subvention

Solliciter des artisans RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), sauf pour les travaux d'adaptation – Locaux

# DERNIER REVENU FISCAL DE REFERENCE

Plafonds de ressources Aides de SBAA



NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

**Aides cumulables dans la limite de 18 000 €/logement toutes aides SBAA confondues**



# Les conditions principales de nos aides 2025 :

- Entreprendre des travaux de **rénovation énergétique**
- Ciblage du **parc ancien** (+ 15 ans) **sauf pour les travaux d'adaptation**
- Ciblage uniquement des **résidences principales** (en propriété ou en location)
- Sur contre-parties sociales :
  - **plafonds de ressources** (pour les propriétaires occupants)
  - **loyers plafonnés** (pour les propriétaires bailleurs)
- Occupation/mise en location du logement durant **6 ans**...

# PRIME A LA REHABILITATION DE LOGEMENT VACANT



**Bénéficiaires** : particuliers aux revenus intermédiaires souhaitant remettre sur le marché un logement (ou local) vacant depuis plus de 2 ans, situé en secteurs urbains, en l'occupant personnellement ou, en le mettant en location en tant que résidence principale (plafonds de ressources Intermédiaire – plafonds de loyers)

**Montant** : Prime de **3 000 €** pour l'achat d'un logement ou local, vacant depuis plus de 2 ans nécessitant des travaux

majorée de **2 000 €** pour les projets situés en secteurs urbains. (cf carte en annexe)

Travaux à réaliser permettant un saut de 2 classes énergétiques + atteinte du seuil énergétique de 200 Kwh/m<sup>2</sup>/an.

# PRIME A L'ACHAT D'UN LOGEMENT ANCIEN



**Bénéficiaires** : particuliers primo accédants aux revenus intermédiaires souhaitant acheter un logement, pour l'occuper personnellement ou, le mettre en location en tant que résidence principale (plafond de loyers, cf annexe 3 )

**Montant** : Prime de **3 000 €** pour l'achat d'un logement ou local nécessitant des travaux.

Prime majorée de **2 000 €** pour les projets situés en zone urbaine. (cf carte en annexe).  
Travaux à réaliser permettant un saut de 2 classes énergétiques + atteinte du seuil énergétique de 200 Kwh/m<sup>2</sup>/an

**⚠ Déposer le dossier 4 à 6 semaines avant la signature de l'acte de vente définitif**

# AIDES A LA RENOVATION



Bénéficiaires	Propriétaires Occupants /Bailleurs	Propriétaires Occupants	Propriétaires Occupants	Propriétaires Bailleurs
Type de travaux subventionnés	Travaux d'isolation	Travaux de rénovation du bâti traditionnel	Travaux de mise en sécurité / Habitat dégradé	Travaux habitat dégradé / énergie
Montant de l'aide	Subvention de 20€ à 40€/m <sup>2</sup> de surface Isolée + 20€/m <sup>2</sup> si matériaux biosourcés <i>(plafonnée à 5 000 €/logement)</i>	Subvention de 30 % des travaux HT <i>(plafonnée à 5 000 €/logement)</i>	Subvention de 30 % des travaux HT <i>(plafonnée à 5 000 €/logement)</i>	Subvention de 5 à 15 % des travaux HT selon typologie de loyer <i>(plafonnée à 5 000 €/logement)</i>
Conditions	Ressources modestes ou intermédiaires - Non cumulable avec les aides MPR rénovation globale	Ressources modestes (ou intermédiaires si complémentaire d'une autre aide SBAA)	Ressources modestes	- 3 niveaux de loyers conventionnés ANAH - 35 % de gain énergétique

# Cadastre solaire



Un cadastre solaire est une cartographie interactive qui permet d'évaluer le potentiel solaire des toitures sur tout notre territoire. Cette carte est mise gratuitement à disposition des habitants, commerçants, institutions... qui souhaitent faire une simulation gratuite, évaluer la rentabilité d'une future installation et/ou être accompagné de manière neutre et gratuite pour un projet de panneaux solaires.

**CADASTRE SOLAIRE**  
[www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh](http://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh)

Et si votre toiture pouvait produire de l'énergie ?

**GRATUIT**

- Simulation en 1 clic'
- Calcul de rentabilité de votre future installation
- Accompagnement neutre et gratuit

Plus d'infos : [contact@alec-saint-brieuc.org](mailto:contact@alec-saint-brieuc.org)

NOUVEAU FLASHEZ ICI

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

La terre, la mer, l'avenir en commun  
[saintbrieuc-armor-agglo.bzh](http://saintbrieuc-armor-agglo.bzh)

## Comment ça marche ?

Connectez-vous sur le portail du cadastre solaire

Ouvrez le cadastre et inscrivez votre adresse ou parcourez la carte et cliquez sur votre toiture.

Vous obtenez des informations sur le potentiel solaire du bâtiment, la rentabilité énergétique et économique de la pose d'un système solaire thermique ou photovoltaïque.

Si vous êtes intéressés, demandez à bénéficier des conseils neutres et gratuits de l'agglomération (via l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat pour les particuliers) qui peut étudier avec vous la faisabilité et la mise en œuvre de votre projet. Notez que le cadastre solaire prend en compte la pente de la toiture et l'ombrage des bâtiments voisins.

# AIDE AUX TRAVAUX D'ADAPTATION



## Bénéficiaires :

- Propriétaire, locataire (avec accord du proprio) ou bailleur
- Résidence principale
- Un des occupants doit être âgé de plus de 60 ans ou être en situation de handicap (taux d'incapacité de 50%) ou bénéficiaire de la Prestation de Compensation du Handicap
- Présenter un justificatif : diagnostic adaptation ou rapport d'ergothérapeute

Montant : Montant 20 % des travaux HT, plafonnée à 2 000 €

# SUBVENTION AUX ETUDES DE FAISABILITE DES OPERATIONS EN MAITRISE D'OUVRAGE D'INSERTION



Cette aide vise à accompagner les communes, propriétaires d'un logement ou local ancien de plus de 15 ans, dans la faisabilité de proposer un logement locatif conventionné ANAH à visée social ou très social.

L'étude de cette opération en Maîtrise d'Ouvrage Insertion (MOI) vous permettra d'appréhender tous les coûts finaux d'une telle opération afin de vous aider à prendre votre décision. Par ce biais, la commune pourrait déléguer la réalisation de l'opération de rénovation à un opérateur agréé « MOI » (exemple d'opérateur agréé : SOLIHA BLI – Bâtitseur de Logement d'Insertion) pendant la durée du bail à réhabilitation.

SBAА finance l'étude à hauteur de 30 % du montant de la dépense HT, plafonnée à 5 000 € (des cofinancements sont également possibles de la Région Bretagne).

**La demande devra être déposée avant le démarrage de l'étude.**

**Au 31 décembre 2024, 4 dossiers ont été déposés  
pour des projets à PLOURHAN :**



**1 dossier Adaptation**

**1 dossier Energie**

**2 dossiers Accession à la propriété**

**pour 2025 :**

**1 dossiers Accession à la propriété**

**4 dossiers Adaptation**

**DIRECTION HABITAT ET CADRE DE VIE**  
**SERVICE HABITAT ET LOGEMENT**  
**Au 01/01/2024**

